

# François Félix Ingrand

20 Chemin Michoun  
31500 Toulouse  
06 87 90 51 80

Foncia Capitole,  
Attn: Régine Faure  
29 Rue Metz, BP 31416,  
31014 Toulouse Cedex 06

Toulouse, le 12 Mars 2008

Vos ref 0202 01 45000001 005

Madame,

En reponse à votre courrier du 10 Mars. Je suis heureux de constater que vous avez enfin réussi à enregistrer mon changement d'adresse, et à m'adresser (à moi Francois Ingrand) un courrier.

Comme précisé dans mes précédents courriers du 25/2, du 15/2 et du 19/1:

- le loyer de février n'a pas été réglé car je n'ai **pas** reçu l'appel à loyer que vous persistiez à envoyer à Mlle Ferrou qui a quitté la colocation il y a plus de 6 mois (notifié par RAR).
- ne voulant pas pénaliser la propriétaire Mme Alary, je lui ai adressé dès le 15/2 un chèque de 850 euros.
- elle m'a retourné ce chèque et j'attendais jusqu'à ce jour l'appel à loyer de février pour vous le régler (mais visiblement il faut plus de 6 mois à vos services pour enregistrer un changement dans la colocation).
- je vous ai demandé le remboursement de frais de bail indûment payés en janvier 2007. Je n'ai pas eu de réponse de votre part.
- j'avais initialement pris comme arrangement avec Mme Alary de quitter les lieux le 1er mars tout en payant le loyer jusqu'au 15 mars.
- je vous ai ensuite proposé d'avancer (cf courrier 19/1) ce calendrier de 15 jours.
- j'ai d'abord reçu un courrier me signifiant un refus et comme quoi mes obligations de locataires allaient bien jusqu'au 15 mars.
- j'ai eu ensuite un appel téléphonique de vos services (Mme Peyron) qui m'a confirmé qu'elle acceptait mon offre de partir plus tôt et qu'il serait préférable que je quitte l'appartement dès le 14 (c'est à dire 15 jours avant).
- l'état des lieux et la remise de clefs ont bien eu lieu le 14/2.

En conséquence, j'estime que je suis redevable pour solde de tout compte du loyer de février, moins les frais de bail indûment perçues en janvier 2007.

Veillez trouver ci-joint un cheque de 800 euros qui doivent correspondre plus ou moins à ce loyer moins les 45 euros de frais bail. En attendant que vous me fassiez parvenir enfin l'appel à loyer de février dûment corrigé.

Veillez, madame, accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Félix Ingrand